

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE

GROUPEME  
 COMPAGNIE DU ESCARABON  
 UNITE  
**BT**  
 P.V. N° / 19

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

**78306091**

31 - 8 - 78

OBJET DE LA PROCÉDURE  
 - Conservation d'objets volants non identifiés

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-Verbal de synthèse.
2	Procès-verbal d'audition de

CODE

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M. le Préfet de l' à
	1	M. le Général Commandant la Région aérienne à
X	2	M. le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-renseignements à
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE / / 1978

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)  
 N° 113613-20 SEP. 1978

VU ET TRANSMIS PAR:  
 Le Colonel Commandant  
 la de

DATE, SIGNATURE, CACHET  
 Po. Le Colonel  
 Cdt par intérim la CR6  
 do.

GENDARMERIE NATIONALE		PROCÈS-VERBAL		PIÈCE N° 1	
GROUPEMENT		D'ENQUETE PRELIMINAIRE		AFFAIRE	
COMPAGNIE OU ESCADRON		SYNTHÈSE			
de				CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
UNITÉ					
RT					
PROCÈS VERBAL N° 1356 / 197 8					

ANALYSE - RÉFÉRENCE

- Observation d'objets volants non identifiés, (O.V.N.I.)
- Circulaire Ministérielle n° 32.600 MA/GEND. T du 2 Août 1968

NOUS SOUSSIGNÉS , Gendarme, A.P.J.

VULES ARTICLES 20 et 75 du GPP,  
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS  
 LE 1.9.1978 A 15 HEURE(S), téléphoniquement nous sommes contactés par Madame demeurant Cité à . Cette dernière désire être entendue par nos services car dans la soirée du 31.8.78 elle a observé des OVNI.  
 Madame est invitée à se présenter à notre brigade.

ENQUETE

Le 2.9.78, téléphoniquement, Madame nous avise qu'elle ne peut se rendre à notre brigade car elle est souffrante.  
 Le 3.9.78 nous nous présentons à son domicile et procédons à son audition.  
 Madame nous précise d'abord qu'elle s'intéresse très vivement au problème des OVNI.  
 Elle nous déclare qu'en compagnie de son mari, de Monsieur et de Monsieur , e le a observé le 1.9.78 vers 21 heures 15 trois lucres dans le ciel, direction de , l'une ressemblant à une grosse étoile et les deux autres à des cigares. Elle s'est ensuite transportée à sur le plateau de , en compagnie de Monsieur et a procédé à de nouvelles observations du phénomène. (pièce n° 1356/2)

Monsieur , mari de , confirme verbalement la déclaration de son épouse en ce qui concerne les observations faites depuis son domicile.

Un voisin, Monsieur , retraité, né le à demeurant à , a également fait les mêmes observations. L'intéressé ayant servi dans l'Armée de l'Air nous a déclaré verbalement ne pas penser qu'il s'agisse d'avions ou autres engins connus.

Un ami de Madame , Monsieur , chauffeur livreur né le à , appelé par Madame a fait les mêmes observations à . Il s'est rendu à en compagnie de Madame car il s'intéressé également au problème des OVNI.

CONCLUSION

Les témoins entendus semblent dignes de foi car ils paraissent avoir été intrigués par leurs observations  
 1.A.P.J.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>		LE 10.9.1978	LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNATURE(S)	

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE

P.V N° 4356 / 198

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 3.9.1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à 10 heures 15 à son domicile, entendons :

Madame , née le à de  
et de Assomption, demeurant à  
, nationalité , qui nous déclare :

Le Jeudi 31 Août vers 21 heures 15 mon mari m'a fait remarquer la présence d'une lueur dans le ciel. Au départ cette lueur ressemblait à une grosse étoile se trouvant en direction de et assez haut dans le ciel. La lueur était de couleur orangée. Cette lueur semblait bouger lentement en se dirigeant vers . Un moment après sont apparues deux autres lueurs à une distance assez importante sur la droite. Ces deux lueurs étaient de forme allongée (cigare). Ces deux lueurs se déplaçaient assez rapidement sur un plan horizontal. Elles étaient de couleur argentée et brillante. J'ai observé la première lueur pendant 15 minutes environ et les deux autres pendant 2 à 3 minutes. Les deux dernières lueurs ont disparu les premières d'une façon très rapide, comme lorsque l'on éteint une ampoule. Quelques minutes après la première lueur a également disparu de la même façon.

Se trouvaient avec moi, mon mari, un voisin Monsieur et Monsieur un amis, qui ont fait les mêmes observations. Monsieur et moi-même nous intéressons au problème des OVNI. Nous avons décidé de sortir de la ville pour essayer de faire d'autres observations. Nous nous sommes rendu à sur le plateau de où d'autres observations ont été faites.

Vers 23 heures les lueurs sont réapparues. Il s'agissait des mêmes lueurs mais qui clignotaient. Nous avons observé le phénomène avec des jumelles. Les deux bouts des cigares clignotaient, de couleur vert et orange. Les deux cigares se trouvaient l'un au dessus de l'autre et la moitié droite de celui du dessus a disparu d'un seul coup. Pendant notre observation d'autres lueurs de forme ovale et très brillantes apparaissaient sur la gauche, se dirigeaient vers les deux cigares et disparaissaient à la rencontre des cigares. Ces lueurs, environ une douzaine, apparaissaient et se déplaçaient très rapidement. Notre observation a duré environ 1 heure. Vers 0 heures 15 toutes les lueurs ont disparu et nous avons quitté les lieux.

Le 3.9.1978, à 11 heures, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. ( a signé au carnet la déclaration ) 1<sup>er</sup> A.P.J.